

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 27 mars 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024
Date de transmission : 02/04/2024
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriannie, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

9^{ème} QUESTION

Avenant à la convention de financement du projet 5A3F signée entre Saint-Louis Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace (DELIBERATION n° 2024-047)

Par convention du 23 juin 2021, Saint-Louis Agglomération s'était engagée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) à participer financièrement aux aménagements destinés à l'Amélioration des Accès à l'Autoroute A35 (projet « 5A3F ») à hauteur d'un montant forfaitaire de 15 millions d'euros.

Cette même convention prévoyait que cette somme soit versée via un premier versement de 1 000 000 € HT au démarrage des travaux, le règlement de la participation restant dû de 14 000 000 € HT s'effectuant ensuite par un versement annuel suivant l'avancement des travaux. Les travaux ont démarré début 2024 pour un échelonnement jusqu'au début de l'année 2027.

Dans l'intervalle, le Président a rencontré le Président de la CeA, Monsieur BIERRY, pour lui faire part des difficultés financières de l'agglomération. Suite à cette rencontre, il a été convenu de procéder à un rééchelonnement de la participation financière de Saint-Louis Agglomération. La CeA a ainsi fait parvenir à SLA un projet d'avenant à la convention financière précitée qui a pour objet de modifier les articles 2 et 3 de la convention n°15/2021 du 23 juin 2021 relatifs à la consistance et au coût des travaux ainsi qu'aux modalités de versement de la participation financière de Saint-Louis Agglomération.

Ce projet d'avenant fixe ainsi l'échelonnement des versements de la participation financière de SLA comme suit :

- Pour les années 2024, 2025 et 2026 : un versement de 1 000 000 € HT par an ;
- Pour les années 2027 à 2032 inclus : un versement de 2 000 000 € HT par an.

Le projet d'avenant stipule par ailleurs que dans l'hypothèse où SAINT-LOUIS Agglomération disposerait de la possibilité de verser sa participation financière dans un meilleur délai que l'échelonnement ci-dessus, cette dernière devra en informer la Collectivité européenne d'Alsace et cela donnera lieu à la signature préalable d'un nouvel avenant à la convention.

Enfin, il est précisé que les nouvelles modalités de financement du projet telles que précisées dans l'avenant à conclure tiennent compte de la renonciation définitive du groupe Unibail Rodamco-Westfield à participer financièrement à l'opération. La part qui devait être prise en charge par le groupe Unibail Rodamco-Westfield est réintégrée au reste à charge de la CeA sans impacter le montant de participation de Saint-Louis Agglomération, comme cela était prévu dans la convention d'origine.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention n°15/2021 du 23 juin 2021 relative à la participation financière de Saint-Louis Agglomération dans le cadre des aménagements pour l'amélioration des accès à l'A35 tel que ci-annexé ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

